



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Faculté de Médecine  
Département de médecine sociale et préventive  
Pavillon de l'Est  
2180 Chemin Ste-Foy  
Québec, Canada, G1K 7P4

Le 22 janvier 2009

Monsieur le Premier ministre,

Dans le nouveau budget fédéral, il est prévu que votre gouvernement continue à financer l'Institut du chrysotile, et cela nous trouble réellement. À notre avis comme spécialistes canadiens en médecine du travail et en épidémiologie, et comme défenseurs de la santé publique, l'Institut du chrysotile met la santé publique en danger en diffusant une information tendancieuse et mensongère au sujet de l'amiante chrysotile, en particulier dans les économies émergentes.

Presque tout l'amiante chrysotile canadien (95 %) est exporté dans les pays en développement où l'on s'en sert toujours dans la construction. Il est principalement mélangé avec du ciment, une pratique maintenant interdite ailleurs dans le monde. D'après l'Institut, l'amiante chrysotile disparaît une fois mélangé avec le ciment, et devient par conséquent inoffensif sur-le-champ et de façon définitive. C'est là une affirmation absurde et non fondée, une information déformée, obsolète et hors contexte contraire à celle que diffusent cinq grandes institutions scientifiques -Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale du travail (OIT), Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), Institut étasunien pour la santé et sécurité au travail (NIOSH), et Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - au sujet des risques de l'amiante chrysotile pour la santé. Ces institutions-là ainsi que le monde scientifique dans son immense majorité ont demandé que l'amiante chrysotile soit frappé d'interdiction.

L'Institut du chrysotile censure les rapports d'organismes scientifiques du Canada, du Québec et de partout dans le monde, qui sont respectés et pour qui l'amiante chrysotile est un carcinogène mortel; dans le contexte de la construction dans les pays en développement il n'est pas possible de l'utiliser d'une façon sûre. Or, la propagande trompeuse de l'Institut du chrysotile est financée en grande partie par le gouvernement canadien. Que le fédéral finance une telle censure et une telle perversion des données scientifiques entache la réputation de la communauté scientifique et de la population canadienne. Mais l'affaire est beaucoup plus grave qu'une tache sur l'intégrité scientifique d'un pays. Car si les gens font confiance à l'information de l'Institut du chrysotile, ils continueront à mettre leur vie en péril.

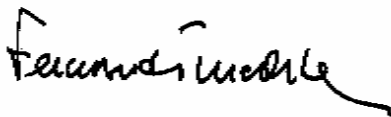
S'il est malvenu que le gouvernement commandite cette industrie, ce n'est pas uniquement pour des raisons de santé publique. C'est aussi parce que cela n'a aucun sens d'utiliser l'argent des contribuables pour promouvoir l'industrie de l'amiante chrysotile apparemment moribonde au Québec. Plus de 90 % des travailleurs ont été mis à pied; les quelque 550 travailleurs restants travaillent à temps partiel et ont subi des réductions de salaire. Et en 2007 la société minière LAB Chrysotile Inc. a demandé la protection de la loi sur les faillites.

L'Agence de développement économique du Canada et le ministère des Ressources naturelles ont donné à l'Institut du chrysotile (anciennement l'Institut de l'amiante) plus de 20 millions \$ au cours des 25 dernières années. Le temps est venu de mettre fin à ce gaspillage de fonds publics qui fait du tort à la réputation scientifique et morale du Canada, et qui expose des innocents au tort causé par l'amiante.

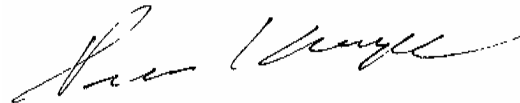
En février 2008, votre gouvernement annonçait une autre subvention de 750 000 \$ versable à l'Institut du chrysotile sur une période de trois ans. Nous présumons donc que cette somme figurera dans votre budget du 27 janvier.

À l'instar du Journal de l'Association médicale du Canada, nous vous demandons de faire preuve d'intégrité morale et de cesser ce financement. Pourquoi ne pas plutôt destiner ces fonds au développement économique durable et à l'aide à la transition, tel qu'un fonds pour la retraite anticipée et la requalification des travailleurs de l'industrie de l'amiante qui se meurt? Nous voudrions savoir rapidement ce que vous entendez faire en réponse à cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, nos salutations respectueuses,



Dr. Fernand Turcotte  
Professeur Émérité de Santé Publique  
et Médecine Préventive,  
Faculté de Médecine,  
Université Laval, Québec



Dr. Pierre L. Auger, MD, Msc, FRCPC  
(Médecine du travail), Professeur  
de clinique, Département de  
médecine sociale et préventive,  
Université Laval, Québec

au nom de,

D<sup>r</sup> Colin L. Soskolne, Professeur (épidémiologie), Département des sciences de santé publique, École de santé publique, Université de l'Alberta

D<sup>r</sup> John Last, Professeur Émérité d'épidémiologie, Faculté de Médecine, Université d'Ottawa

D<sup>r</sup> Tim K. Takaro, MD, MPH, MS. Professeur agrégé, Faculté des sciences de la santé, Université Simon Fraser

D<sup>r</sup> Murray Finkelstein, PhD MD CCFP, Département de médecine familiale et communautaire, Hôpital Mt Sinai, Toronto

Kathleen Ruff, Conseillère senior en matière de droits de la personne auprès de l'Institut Rideau des affaires internationales

## NOTES DOCUMENTAIRES

\* L'Institut du chrysotile (ainsi rebaptisé en 2004) a été fondé en 1984. Il est financé par les gouvernements du Canada et du Québec et par l'industrie de l'amiante. Le tiers des membres de son conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Canada.

\* C'est M. John Bridle qui prétend que l'amiante chrysotile disparaît une fois mélangé avec du ciment. Ce monsieur sans aucune qualification scientifique a été consultant pour l'association des fabricants de produits d'amiante-ciment. Il prétend que lorsque l'amiante chrysotile est mélangé avec le ciment, il se transforme en une nouvelle substance inoffensive qu'il appelle le « casitile ». L'Institut du chrysotile présente la théorie de M. Bridle sur son site, dans son bulletin et dans ses conférences.

(<http://www.chrysotile.com/data/Casitile,%20The%20New%20Asbestos%20Revised.pdf>  
[http://www.chrysotile.com/data/conferences/presentation\\_john\\_bridle.pdf](http://www.chrysotile.com/data/conferences/presentation_john_bridle.pdf);  
[http://www.chrysotile.com/data/newsletter/nl012\\_en.pdf](http://www.chrysotile.com/data/newsletter/nl012_en.pdf) )

« Concernant la théorie du 'casitile' de M. Bridle, pas un seul scientifique ou organisme de santé crédible n'appuierait de quelque façon que ce soit cette position irresponsable et ridicule, lance Larry Stoffman, un spécialiste de premier plan de la santé au Canada. Lorsque le matériau se brise en raison de l'âge, d'un accident, d'une explosion ou de l'usure, il est clair que les fibres d'amiante relâchées constituent un risque cancérigène pour tous les gens qui y sont exposés. »

M. Bridle reconnu coupable d'allégations fallacieuses. En vertu de la *Trades Description Act* de 2005, un tribunal du Royaume-Uni a condamné M. Bridle pour avoir faussement prétendu, sur son papier à en-tête d'affaires, avoir les qualifications de base comme expert de l'amiante, ce qui est faux. Lire le rapport de la société britannique pour l'hygiène industrielle, « Asbestos surveyor found guilty of breaching Trade Descriptions Act ». <http://www.bohs.org/newsArticle.aspx?newsItem=14>

\* Dans un communiqué de presse, l'Institut du chrysotile présente M. Bridle comme « la plus haute autorité au monde dans les sciences de l'amiante ».

<http://www.prnewswire.co.uk/cgi/news/release?id=175676>

\* Position de l'Organisation mondiale de la santé sur l'amiante-ciment. L'OMS demande que l'amiante chrysotile soit interdit. Particulièrement préoccupée par l'amiante-ciment, L'OMS dit que « l'utilisation continue de l'amiante-ciment dans l'industrie de la construction est particulièrement inquiétante parce qu'elle implique beaucoup de main-d'œuvre, que l'exposition au produit est difficile à contrôler, et que la détérioration potentielle des matériaux en place pose un risque pour ceux qui sont chargés des retouches, de l'entretien ou de la démolition. » ([http://whqlibdoc.who.int/hq/2006/WHO\\_SDE\\_OEH\\_06.03\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/hq/2006/WHO_SDE_OEH_06.03_eng.pdf))

\* Assertion inexacte de l'OMS et de l'OIT. Dans un article paru dans son bulletin de décembre 2008, l'Institut du chrysotile rapporte que l'OMS et l'OIT « ont souligné l'apport de ce genre de tuyau (amiante-ciment) pour le développement économique. » ([http://www.chrysotile.com/data/newsletter/Chrysotile\\_Dec2008\\_EN.pdf](http://www.chrysotile.com/data/newsletter/Chrysotile_Dec2008_EN.pdf)), laissant clairement entendre que l'OMS et l'OIT favorisent l'amiante-ciment pour sa contribution positive au développement économique. Or, cela est totalement inexact puisque l'OMS et l'OIT ont toutes deux demandé l'interdiction de l'amiante sous toutes ses formes.

Dans un autre article de son bulletin de décembre 2008, l'Institut du chrysotile écrit : « Au cours des dernières années, d'après les conclusions d'un groupe d'experts formé par l'OMS, le niveau acceptable d'exposition au chrysotile se situerait entre 1 et 2 fibres par centimètre cube d'air (f/cc) ». Voilà encore une information trompeuse puisqu'elle suppose que l'OMS croit possible d'utiliser l'amiante chrysotile d'une façon sûre. Tout au contraire, la position de l'OMS est que l'amiante chrysotile doit être interdit et que « aucun seuil n'a été déterminé quant au risque cancérigène du chrysotile. »

Le Journal de l'Association médicale du Canada demande au gouvernement de cesser de financer l'Institut du chrysotile, *Asbestos Mortality: A Canadian Export*, <http://www.cmaj.ca/cgi/content/full/179/9/871>